Commune de SAINT-AMAND-SUR-FION

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n°2
1/2000

"Vu pour être annexé à la délibération du 22/12/2008 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme."

Fait à Saint-Amand-sur-Fion,
Le Maire,

ARRETE LE : 26/02/2008
APPROUVE LE : 22/12/2008

Etude réalisée par :
Environnement Conseil
Agence MARNE-VAL
2 bis, Chemin du Vieux Chêne
77144 MONTEVRAIN
Vallée Nature Aménagée
Tél : 01.01.37.36.36
Agence ARDENNES
Pépinière Technologique du Mont Bernard
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Centre d'Initiatives en Développement Durable
Tél : 03.24.54.24.57
Agence CHAMPAGNE
Zi de Nesleville
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél : 03.26.32.32.33
www.environnement-conseil.com
Bureau d'études techniques
auddicé

Légende

- Limite de zone
- Limite de secteur
- (1) Emplacement réservé
- Eléments bâtis protégés au titre de l'article L. 123-1, 7°
- Espaces Boisés Classés à créer ou à conserver
- Identification des périmètres d'isolement des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Ce périmètre est susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation ou des entreprises. Source : DRIRE
- Voirie frappée d'une servitude d'alignement (ELT) RD 60 et rue du Pont de l'Eglise

L'échelle ne permettant pas une précision absolue des tracés des espaces boisés classés, une tolérance de 10 mètres non classés de part et d'autre des routes, voies, allées, chemins, lignes électriques et autres éléments non boisés et de 15 mètres autour des maisons forestières est admise pour favoriser leur entretien.

Zone UA	Zone urbaine correspondant au bâti ancien
Zone UB	Zone urbaine récente à dominante pavillonnaire
Zone UX	Zone d'activités à vocation industrielle, artisanale, commerciale...
Zone 1AU	Zone d'urbanisation future (court terme)
Zone AUX	Zone d'activités futures à vocation industrielle, artisanale, commerciale (court terme)
Zone 2AU	Zone d'urbanisation future, constructible après modification ou révision du PLU
Zone A Secteur Apc Secteur Av Secteur Avpc	Zone agricole Secteur agricole (protection du captage) Secteur viticole Secteur viticole (protection du captage)
Zone N Secteur Npc Secteur Ns	Zone naturelle Secteur de protection du captage Secteur à vocation sportive et de loisirs

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n° 1	3720 m²	Création d'un équipement public	Commune
ER n° 2	960 m²	Création d'un espace vert	Commune
ER n° 3	330 m²	Agrandissement du cimetière	Commune
ER n° 4	405 m²	Elargissement de voirie (+ 2 m)	Commune
ER n° 5	120 m²	Elargissement de voirie (+ 2 m)	Commune
ER n° 6	455 m²	Elargissement de voirie (+ 2 m)	Commune
ER n° 7	455 m²	Elargissement de voirie (+ 2 m de part et d'autre)	Commune
ER n° 8	735 m²	Elargissement de voirie (+ 2 m)	Commune
ER n° 9	620 m²	Elargissement de voirie (+ 2 m)	Commune
ER n° 10	1080 m²	Elargissement de voirie (+ 2 m de part et d'autre)	Commune
ER n° 11	5080 m²	Agrandissement d'un équipement sportif	Commune
ER n° 12	5650 m²	Aménagement d'un parking	Commune
ER n° 13	225 m²	Elargissement de voirie à 6 m	Commune
ER n° 14	2175 m²	Création de voirie + espace vert (12 m)	Commune
ER n° 15	300 m²	Création d'un espace vert de 4 m de profondeur	Commune
ER n° 16	255 m²	Création d'une voirie de 6 m d'emprise	Commune
ER n° 17	160 m²	Création d'une voirie de 6 m d'emprise	Commune
ER n° 18	165 m²	Elargissement de voirie (+ 2 m)	Commune